CEIPI

CENTER FOR INTERNATIONAL
INTELLECTUAL PROPERTY STUDIES
UNIVERSITY OF STRASBOURG

WIPO
WORLD
INTELLECTUAL PROPERTY
ORGANIZATION

INTERREGIONAL INTERMEDIATE SEMINAR

CERTIFICATE

We hereby certify that

Régine Nzate Kongbanyi

Successfully completed the

THE INTERREGIONAL INTERMEDIATE SEMINAR ON INDUSTRIAL PROPERTY

Organized by

the World Intellectual Property Organization (WIPO)

in cooperation with

the Center for International Intellectual Property Studies (CEIPI)

Geneva, Switzerland, from June 20 to 22, 2012

Strasbourg, France, from June 25 to July 6, 2012

Christophe Geiger
Director General CEIPI

Carlotta Graffigna
Executive Director
WIPO Academy

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA **PROPRIÉTÉ**
INTELLECTUELLE

ACCORD SUR LE NIVEAU DE SERVICES

1. Introduction

Le présent Accord sur le Niveau de Services est conclu

entre

le Ministère de l'Industrie
Av. Lubefu n° 4744, Kinshasa-Gombe, République Démocratique du Congo

et

l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes, CH-1211 Genève 20, Suisse

en vue de la création et du soutien d'un Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI) en République Démocratique du Congo.

2. Objet

Le présent Accord détermine notamment le rôle et les responsabilités du Ministère de l'Industrie et de l'OMPI concernant la prestation de services d'appui à la technologie et à l'innovation et décrit leurs contributions y relatives.

3. Création et développement d'un Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation et d'un réseau correspondant sur la base d'un projet

Le lancement et le développement du Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation et d'un réseau correspondant sur une période donnée seront effectués en fonction d'un projet défini par un descriptif annexé au présent Accord et prévoyant notamment les éléments suivants :

a. les activités spécifiques à mettre en œuvre selon un calendrier convenu;

b. la procédure de suivi : des rapports périodiques seront établis après six et 12 mois pour faire le point sur les progrès accomplis, mettre en évidence toute difficulté éventuelle et formuler des recommandations ; et

c. la procédure d'évaluation : à l'issue de la période de 24 mois, un rapport d'évaluation déterminera si les résultats escomptés ont été atteints, en indiquant

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA **PROPRIÉTÉ**
INTELLECTUELLE

ACCORD SUR LE NIVEAU DE SERVICES

1. Introduction

Le présent Accord sur le Niveau de Services est conclu

entre

le Ministère de l'Industrie
Av. Lubefu n° 4744, Kinshasa-Gombe, République Démocratique du Congo

et

l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes, CH-1211 Genève 20, Suisse

en vue de la création et du soutien d'un Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI) en République Démocratique du Congo.

2. Objet

Le présent Accord détermine notamment le rôle et les responsabilités du Ministère de l'Industrie et de l'OMPI concernant la prestation de services d'appui à la technologie et à l'innovation et décrit leurs contributions y relatives.

3. Création et développement d'un Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation et d'un réseau correspondant sur la base d'un projet

Le lancement et le développement du Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation et d'un réseau correspondant sur une période donnée seront effectués en fonction d'un projet défini par un descriptif annexé au présent Accord et prévoyant notamment les éléments suivants :

a. les activités spécifiques à mettre en œuvre selon un calendrier convenu;

b. la procédure de suivi : des rapports périodiques seront établis après six et 12 mois pour faire le point sur les progrès accomplis, mettre en évidence toute difficulté éventuelle et formuler des recommandations ; et

c. la procédure d'évaluation : à l'issue de la période de 24 mois, un rapport d'évaluation déterminera si les résultats escomptés ont été atteints, en indiquant

les moyens de combler les éventuels écarts par rapport aux résultats escomptés, d'améliorer les enseignements tirés des services fournis dans le cadre du projet, de promouvoir des pratiques recommandées et d'assurer au mieux la pérennité du projet.

4. Contribution du Ministère de l'Industrie

Le Ministère apporte la contribution suivante :

a. Lieu :

i) un Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation sera implanté dans les locaux du Ministère, ce dernier servant de point de liaison et coordonnant un réseau national de Centres en République Démocratique du Congo ;
ii) un réseau de Centres d'Appui à la Technologie et à l'Innovation sera établi dans des institutions désignées par le Ministère.

b. Installations physiques et techniques :

i) chaque Centre sera hébergé dans des locaux appropriés au sein de l'institution reconnue par le Ministère de l'Industrie ;
ii) le Centre sera équipé d'ordinateurs en nombre suffisant pour les visiteurs et de connexions à Internet, d'imprimantes, etc. ;
iii) le Centre devra disposer de suffisamment de personnel pour son administration et son fonctionnement journalier et fournir aux visiteurs des explications sur les principaux services de recherche-brevet et de recherche non-brevet disponibles sur Internet ainsi que sur les fonctions élémentaires de ces services.

c. Services :

Les services assurés par le Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation seront élaborés selon une conception modulaire, avec des services de base - au moins les points i), ii) ci-dessous - qui pourront être renforcés par la suite en fonction des besoins des utilisateurs locaux, avec certains ou la totalité des services complémentaires optionnels suivants, dans l'ordre de priorité indiquée ci-dessous:

Services de base :

i) Assistance à la recherche de l'information technique contenue dans des bases de données gratuites ou commerciales sur les brevets ;
ii) Assistance à la recherche de l'information technique contenue dans des bases de données gratuites ou commerciales de revues scientifiques et techniques (littérature non-brevet).

Services complémentaires optionnels:

iii) Formation à la recherche au moyen de bases de données telles que PATENTSCOPE® à l'intention des utilisateurs locaux, tels que les PME, les universités, etc ;
iv) Supervision en matière de technologie et de concurrence ;
v) Recherche de partenaires commerciaux et de savoir faire essentiel ;
vi) Analyses de marché et analyses concurrentielles ;
vii) Fourniture d'informations générales sur l'évaluation en matière de propriété industrielle ;
viii) Fourniture d'informations générales sur la législation en matière de propriété industrielle ;
ix) Fourniture d'informations générales sur les stratégies en matière de propriété industrielle : renseignements sur le dépôt de demandes de brevet, d'enregistrement de marques, etc. (quand, où, quoi, combien, etc.) ;
x) Indication des questions sur lesquelles il convient de demander l'avis d'un professionnel ou d'un agent de propriété industrielle pour la rédaction de demandes nationales ou internationales ;
xi) Conseils élémentaires sur la concession de licences ;
xii) Conseils élémentaires sur les plans d'entreprise ;
xiii) Conseils élémentaires sur les aspects de propriété intellectuelle de la commercialisation de produits ;
xiv) Conseils élémentaires sur la mobilisation de fonds et l'obtention de subventions (par exemple, les subventions de l'État).

5. Contribution de l'OMPI

La contribution de l'OMPI portera sur les éléments indiqués ci après selon les plans généraux du Comité du Développement et de la Propriété Intellectuelle (CDIP) de l'OMPI sur la mise en œuvre des Centres d'Appui à la Technologie et à l'Innovation:

a. Formation

L'OMPI organisera des séances de formation sur demande, soit :

i) au niveau local;
ii) au niveau régional;
iii) au siège de l'OMPI à Genève; soit
iv) dans le cadre de modules d'enseignement à distance ou de tuteurs.

b. Documents d'information

L'OMPI fournira, à la demande des Centres d'Appui à la Technologie et à l'Innovation, tout document d'information concernant les droits de propriété industrielle et l'information en matière de brevets produits par l'Organisation ou mis à la disposition de celle ci.

c. Campagnes de sensibilisation

Afin de faire connaître et promouvoir la création et l'existence des Centres d'Appui à la Technologie et à l'Innovation, l'OMPI prêtera son concours à la coordination des campagnes de sensibilisation organisées aux niveaux national et régional.

d. Coordination d'un réseau de CATI

Il sera crée un réseau sous-régional de CATI en Afrique centrale intégrant le réseau national qui sera coordonné par l'OMPI.

6. Taxes

Les services assurés par les Centres d'Appui à la Technologie et à l'Innovation seront d'une manière générale fournis à titre gracieux. Toutefois, toutes les dépenses engagées par ces Centres, par exemple, pour l'impression de documents ou les abonnements à des bases de données commerciales, etc., pourront être répercutées sur les usagers si le Centre en décide ainsi.

7. Durée du présent Accord

Le présent Accord a une durée de deux ans, sauf dénonciation écrite de l'une ou de l'autre partie. À défaut, les conditions mentionnées dans l'Accord initial sont automatiquement reconduites pour une nouvelle période de deux ans, ou jusqu'à dénonciation de l'une des deux parties.

8. Révision du présent Accord

Le présent Accord est revu tous les deux ans à compter de la date de son entrée en vigueur, avant son renouvellement, et modifié si nécessaire en accord entre les parties.

9. Règlement des différends

Les parties ont convenu de résoudre à l'amiable et de bonne foi tous les différends qui peuvent découler de cet Accord et du descriptif de projet annexé à cet Accord ou en relation avec celui-ci.

10. Privilèges et immunités

Aucune disposition figurant dans le contrat ou s'y rapportant n'est réputée porter dérogation à l'un des quelconques privilèges ou immunités de l'OMPI prévus par la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 novembre 1947, ni à l'une des quelconques dispositions de l'Accord entre le Conseil fédéral suisse et l'OMPI pour déterminer le statut juridique en Suisse de cette Organisation, du 9 décembre 1970, ou de l'arrangement d'exécution de cet Accord conclu à la même date.

11. Coordinateurs

Le Ministère de l'Industrie et l'OMPI désignent des coordinateurs afin de régler sans attendre toutes les questions visées dans le présent Accord.

Coordinatrice au sein du Ministère de l'Industrie :

Mme Régine Nzate Kongbanyi
Conseillère en charge de la Propriété Industrielle
N° de téléphone : +243 81 50 20 964
E-mail : reginenzate@yahoo.fr

Coordinateur à l'OMPI :

M. Elangi Botoy Ituku
Coordonnateur de projet
Section de l'appui à l'innovation et à la technologie
N° de téléphone : +41 22 338 97 29
E-mail : ituku.elangibotoy@wipo.int

12. Signature

Le présent Accord entre en vigueur une fois signé par les deux parties.

Signé à Genève, le 14 février 2011.

M. Aimcet Kuzunda Mutangiji
Ministre de l'Industrie
République Démocratique du Congo

M. Francis Gurry
Directeur général
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

ETABLISSEMENT DE CENTRES D'APPUI À LA TECHNOLOGIE ET À L'INNOVATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

DESCRIPTIF DU PROJET

1. RESUME	
Titre :	Centres d'appui à la technologie et à l'innovation en République Démocratique du Congo
Durée du projet :	24 mois
Liens avec les programmes et le Plan d'action de l'OMPI pour le développement	Programmes 9, 14 et 15 de l'OMPI et recommandation n°8 du Plan d'action pour le développement
Brève description du projet :	Le présent descriptif de projet indique les étapes nécessaires à la création et au développement des Centres d'appui à la technologie et à l'innovation en République Démocratique du Congo, y compris : ➢ mission d'évaluation; ➢ formation initiale; ➢ inauguration des centres; ➢ formation périodique complémentaire; ➢ création d'un réseau de Centres d'appui à la technologie et à l'innovation permettant aux centres de partager leurs données d'expérience et leurs pratiques recommandées.

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Exposé de la question

L'information en matière de brevets comprend des informations d'ordre technique, juridique, commercial et de politique générale qui peuvent servir à stimuler la créativité et l'innovation.

De plus en plus, l'information en matière de brevets peut s'obtenir par l'intermédiaire de services de consultation aisément accessibles sur l'Internet, qu'ils soient gratuits ou payants. Les services gratuits sont essentiellement assurés par des offices de brevets nationaux et régionaux, par l'OMPI dans le cadre de son service de recherche PATENTSCOPE® et par d'autres organismes à but non lucratif. Toutefois, la couverture et l'accessibilité des données existent essentiellement pour les pays industrialisés, le contenu étant bien moindre et beaucoup plus difficile d'accès dans les pays en développement.

La consultation de revues scientifiques et techniques (littérature non-brevet) se développe aussi rapidement sur l'Internet. Le programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (aRDi) et le programme *Access to Specialized Patent Information* (ASPI), coordonnés par l'OMPI, sont disponibles gratuitement pour la République Démocratique du Congo.

2.2. Objectifs

Les objectifs globaux et les résultats escomptés devraient stimuler l'innovation et le développement au niveau national et renforcer la base d'innovation en République Démocratique du Congo, moyennant :

- le renforcement de l'accès au savoir technique ;
- l'amélioration de la capacité de l'office de propriété intellectuelle de diffuser efficacement ce savoir aux niveaux national, régional et international ;
- une meilleure connaissance des avantages des droits de propriété industrielle en général et de l'information en matière de brevets en particulier.

Plus précisément, l'établissement d'un réseau de Centres d'appui à la technologie et à l'innovation :

- permettra aux utilisateurs de tirer effectivement profit de l'accessibilité accrue offerte par la recherche sur l'Internet grâce à une assistance personnelle directe (face-à-face) ;
- renforcera la base technologique locale grâce à la valorisation des savoir-faire locaux ;
- intensifiera le transfert de technologie, moyennant par exemple l'étude des possibilités de concession de licences, de création de coentreprises, etc. ;
- aidera les utilisateurs locaux à créer, protéger, détenir et gérer leurs droits de propriété intellectuelle ;

Bénéficiaires visés : particuliers inventeurs ; petites et moyennes entreprises (PME) ; industrie; chercheurs des centres de technologie et des universités ; enseignants (de l'école à l'université) ; professionnels de la propriété intellectuelle ; responsables nationaux, etc.

2.3. Stratégie de mise en œuvre

1. Évaluation initiale des besoins

Il conviendrait d'entreprendre une analyse initiale des institutions et des parties prenantes afin de recenser les services d'information en matière de brevets actuellement disponibles, ainsi que les besoins futurs.

L'annexe I (en Anglais) décrit la situation actuelle des institutions et des utilisateurs/parties prenantes et indique les besoins futurs éventuels.

L'annexe II contient une matrice de planification indiquant les résultats escomptés des activités menées au titre du projet, et pourra par la suite être utilisé pour l'évaluation du projet.

Toutes ces annexes rendent compte de la situation nationale particulière et servent de point de départ pour l'établissement d'un centre d'appui à la technologie et à l'innovation ciblant les utilisateurs et offrant des services efficaces.

2. Mission d'évaluation

Une mission d'évaluation initiale a été entreprise en septembre 2010 afin d'établir le projet et l'accord sur le niveau de services actuels.

3. Réseau de Centres d'appui à la technologie et à l'innovation nationale en République Démocratique du Congo

Le Ministère de l'Industrie assurera la coordination d'un réseau national de Centres d'appui à la technologie et à l'innovation et a proposé les institutions suivantes en qualité de centres périphériques :

- [*par exemple : centres de recherche, centres techniques, universités, etc.*]
 Etre ajoutés par le Ministère de l'Industrie

4. Inauguration

Une cérémonie d'inauguration des Centres d'appui à la technologie et à l'innovation permettra de faire connaître les activités du réseau national de centres et d'organiser en parallèle un atelier sur l'information en matière de brevets à l'intention du personnel du centre et du Ministère.

5. Fourniture de modules d'enseignement à distance et de didacticiels

Pour renforcer les connaissances du personnel du centre et du Ministère concernant l'information en matière de brevets, des cours de l'Académie de l'OMPI, des cours d'enseignement à distance et des didacticiels électroniques seront fournis.

6. Réseau régional de Centres d'appui à la technologie et à l'innovation

Pour permettre l'échange de données d'expérience et des pratiques recommandées, un réseau régional de Centres d'appui à la technologie et à l'innovation dans la sous-région de l'Afrique centrale, intégrant le réseau national congolais sera coordonné par l'OMPI.

3. EXAMEN ET EVALUATION

Calendrier d'examen du projet

1. Rapport initial – une fois l'évaluation initiale des besoins achevée, un rapport initial sera rédigé pour lancer le projet selon un calendrier de mise en œuvre défini ;

2. Rapports de suivi – suite au rapport initial, un rapport à mi-parcours indiquera si les objectifs et paliers visés ont été atteints et, dans le cas contraire, pourquoi et comment résoudre le problème ;

3. Rapport d'évaluation – un rapport sera rédigé à la fin des 24 mois que durera le projet afin de déterminer si les objectifs globaux ont été atteints, de suggérer des mesures futures et de mettre en évidence des pratiques recommandées pour assurer la pérennité du projet.

4. Calendrier de mise en œuvre des mesures en vue de la création d'un centre d'appui à la technologie et à l'innovation en République Démocratique du Congo, 2010-2012

	août 10	sep 10	oct 10	nov 10	déc. 10	jan 11	fév 11	mar 11	avr 11	mai 11	juin 11	juil 11	août 11	sep 11	oct 11	nov 11	déc 11	jan 12	fév 12	mar 12	avr 12	mai 12	juin 12	jui 12
Mission d'évaluation initiale		✓																						
Adoption du rapport de mission		✓																						
Questionnaires sur l'analyse des besoins complétés			✓																					
Descriptif du projet et accord sur le niveau de services envoyés à l'office pour observations		✓																						
Indication par l'office des centres périphériques					✓																			
Signature de l'accord sur le niveau de services					✓																			
Formation du personnel du centre (notions fondamentales de la recherche en matière de brevets)								✓																
Lancement de centres								✓																
Formation complémentaire du personnel du centre (thèmes à décider)														✓										
Formation complémentaire du personnel du centre (thèmes à décider)																				✓				
Premier rapport de suivi									✓															
Deuxième rapport de suivi															✓									
Rapport d'évaluation																								✓

Annex I

Patent information needs analysis

1. General Overview

	2005	2006	2007	2008	2009
GDP (million of)					
GDP as % regarding: Services Industry Agriculture					
Foreign Direct Investment (FDI) (million ...)					
Population					
Literacy rates					
Secondary / tertiary graduation rates (% total number of students)					
Number of scientists / engineers					
R&D Expenditure (million ...)					
Industry specialization					
Technology Transfer indices (if available)					

3. IP Office Infrastructure

	Answer
Prior Art Search Examination (if yes, since which year?)	
Substantive Examination (if yes, since which year?)	
Documentation maintained in which form: • paper • electronic • both/other	
Electronic patent application administration (what system?)	
Which search system is used for prior art searches at your IPO?	
What databases are available on this system or used via the internet?	
No. of patent examiners / No. of IPO staff	
IPO web-site use in general (no. of hits)	
National collections of patents accessible via internet	
No. of external physical users coming to the IPO for advice	
Is patent information available today from • National Patent Office • Regional Office • Other	
If yes, what are the services offered?	

4. User / Stakeholder Information

	Answer
Number of national patent agents/attorneys	
Is there a specialized IP court and/or judges specialized in IP cases?	
Which agency is responsible for enforcing IPRs?	
List of most likely users of patent information services (approximate numbers) by: • Private inventors • Academia ○ universities ○ teaching institutions ○ etc. • R&D centers • SMEs • Industry • Specialized IP courts/judges • IP enforcement agencies • Policy makers (government)	
Are users likely to need specialized search services for patents and non-patent literature?	
If yes, what are these services, e.g. patent databases such CAS	

Annexe II : Matrice de planification

Objectif	Renforcer l'innovation et le développement en République Démocratique du Congo
Objectif immédiat	Renforcer la base d'innovation en République Démocratique du Congo

Résultats	Indices objectivement vérifiables	Sources de vérification
Résultat 1 : renforcement des capacités institutionnelles locales		
Résultat : les capacités du personnel local sont renforcées	Nombre d'employés capables de passer des tests généraux et spécialisés sur des thèmes relatifs à la propriété intellectuelle	
- Engagement de personnel administratif et de gestion sur le plan local	Effectifs administratifs et de gestion travaillant à plein temps Effectifs administratifs et de gestion travaillant à temps partiel	
- Engagement de personnel technique sur le plan local	Effectifs techniques travaillant à plein temps Effectifs techniques et de gestion travaillant à temps partiel	
- Formation de personnel local	Nombre moyen de cours de formation en matière de propriété intellectuelle achevés avec succès par le personnel technique Nombre moyen de séminaires de formation en matière de propriété intellectuelle suivis par le personnel technique	
Résultat : l'infrastructure technique est améliorée		
- Les offices sont loués/mis à disposition	Nombre d'heures ouvertes au public par mois	
- Les postes de travail informatiques	Nombre de postes de travail informatiques disponibles	
- Des connexions Internet fiables sont mises en place	Nombre d'heures de disponibilité de l'Internet par mois	
Résultat 2 : la viabilité financière est assurée	Dépenses annuelles Recettes annuelles Octrois annuels	
Résultat : les taxes sont prélevées	Total des taxes mensuelles	
- Les taxes des produits sont prélevées selon le principe du recouvrement des coûts	Taxes mensuelles des produits	

- Les taxes des services à valeur ajoutée sont prélevées	Taxes mensuelles des services	
Résultat : des concessions sont accordées	Total des concessions par an	
- Des partenariats avec des organisations donatrices sont mis en place	Concessions accordées par les donateurs	
Résultat 3 : sensibilisation accrue des utilisateurs locaux du système de propriété intellectuelle	Pourcentage de questions fondamentales sur la propriété intellectuelle auxquelles des personnes locales ont correctement répondu	Études publiques
Résultat : promotion de la connaissance fondamentale de la propriété intellectuelle	Pourcentage de questions fondamentales sur la propriété intellectuelle auxquelles les utilisateurs ont correctement répondu	Études distribuées aux utilisateurs et aux visiteurs du centre d'information en matière de brevets assistant à des manifestations
- Des documents de base sur les différents droits de propriété intellectuelle sont fournis	Nombre de publications distribuées	
- Des documents de base sur les différents droits de propriété intellectuelle - adaptés aux besoins et aux capacités des utilisateurs locaux– sont publiés	Nombre de nouvelles publications imprimées	
- Des manifestations de sensibilisation sont organisées (par exemple, la Journée mondiale de la propriété intellectuelle)	Nombre de visiteurs des manifestations	
Résultat 4 : renforcement du transfert de technologie	Nombre d'accords de concession de licence conclus	Rapports de la chambre de commerce
Résultat : promotion d'une utilisation plus efficace de l'information en matière de brevets		
- Une assistance dans la recherche de bases de données relatives aux brevets est fournie	Nombre de visiteurs demandant des conseils	
- Des documents sur la recherche de bases de données relatives aux brevets sont fournis	Nombre de publications distribuées	
- Des conseils et des documents sur le contrôle et l'évaluation des recherches et des activités de développement des concurrents sont fournis	Nombre de visiteurs demandant des conseils Nombre de publications distribuées	
- Des conseils et des documents sur la concession de licences aux technologies brevetées sont fournis	Nombre de visiteurs demandant des conseils Nombre de publications distribuées	

Résultat : l'accès à la littérature scientifique et technique et l'utilisation de cette dernière sont accrus	Nombre de pages consultées dans les bases de données Nombre de documents téléchargés à parti des éditeurs de revues	
- Des abonnements à des revues scientifiques et techniques en ligne revues sont pris	Nombre de revues disponibles Facteur des effets cumulatifs des revues disponibles	
Résultat 5 : renforcement de la capacité des utilisateurs locaux à créer, protéger et gérer leurs droits de propriété intellectuelle	Nombre de demandes de brevets, marques, etc. déposés auprès de l'office national de propriété intellectuelle Nombre d'accords de concession de licence conclus avec les titulaires de locaux brevets	Base de données statistiques de l'OMPI Rapports de la chambre de commerce
Résultat : les connaissances des utilisateurs en matière de lois locales et internationales sur la propriété intellectuelle sont accrues	Pourcentage de questions sur des sujets relatifs au droit de la propriété intellectuelle auxquels les utilisateurs ont répondu correctement	Études distribuées aux participants des manifestations de formation
- Des séminaires sur le droit de la propriété intellectuelle sont organisés	Nombre de participants participant aux séminaires	
- Des textes locaux et internationaux de droit de la propriété intellectuelle sont distribués	Nombre de textes de droit de la propriété intellectuelle distribués	
Résultat : les connaissances des utilisateurs en ce qui concerne les aspects commerciaux de la propriété intellectuelle sont accrus	Pourcentage de questions sur des sujets relatifs à la gestion de la propriété intellectuelle auxquels les utilisateurs ont répondu correctement	Études distribuées aux participants des manifestations de formation
- Des conseils et des documents sur le dépôt de demandes relatives à des droits de propriété intellectuelle sont fournis	Nombre de visiteurs demandant des conseils Nombre de publications distribuées	
- Des conseils et des documents sur la commercialisation des droits de propriété intellectuelle sont fournis	Nombre de visiteurs demandant des conseils Nombre de publications distribuées	
- Des conseils et des documents sur la valorisation de la propriété intellectuelle sont fournis	Nombre de visiteurs demandant des conseils Nombre de publications distribuées	
- Des séminaires sur le dépôt de demandes relatives à des droits de propriété intellectuelle sont organisés	Nombre de participants aux séminaires	
- Des séminaires sur la commercialisation des produits sont organisés	Nombre de participants aux séminaires	

- Des séminaires sur la valorisation de la propriété intellectuelle sont organisés	Nombre de participants aux séminaires	
Résultat 6 : les leçons apprises sont intégrées aux activités des centres locaux et étrangers d'information en matière de brevets		
Résultat : les connaissances concernant les pratiques recommandées sont transmises au centre local d'information en matière de brevets par les centres étrangers d'information en matière de brevets	Description des activités des centres locaux de brevets	
- Le personnel participe aux manifestations organisées avec les centres étrangers d'information en matière de brevets	Nombre de manifestations auxquelles participe au moins un membre du personnel	
Résultat : les connaissances practices concernant les pratiques recommandées sont transmises aux centres étrangers d'information en matière de brevets par le centre local d'information en matière de brevets	Description des activités des centres étrangers d'information en matière de brevets	
- Des coordonnées à jour sont fournies à un centre d'appui à un site du réseau de centres d'appui à la technologie et à l'innovation	Date de la dernière modification des coordonnées	Statistiques du site du réseau de centres d'appui à la technologie et à l'innovation
- Le personnel participe aux manifestations organisées avec les centres étrangers d'information en matière de brevets	Nombre de manifestations auxquelles participe au moins un membre du personnel	